



## DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES TITRES DE FORMATION, SECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Coordonnées personnelles :

Nom :  Prénom :

Date de naissance :    Lieu de naissance :

Pays de naissance :

Nationalité :

### Adresse :

Numéro, rue :

Code postal :  Localité :

Pays :

Tél. :  Adresse e-mail :

### Informations sur le titre de formation :

Dénomination exacte  
du titre de formation :

délivré le :

par l'établissement d'enseignement supérieur suivant :

Durée des études : de  à  (années)

à (Localité) :  Pays :

**Demande par voie postale – pièces à joindre au présent formulaire (en format pdf, jpg ou png) :**

- Copie du diplôme final à inscrire au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur\*
  - Copie du relevé des notes ou du supplément au diplôme\*
  - CV scolaire et professionnel
  - Copie de la pièce d'identité
  - Copie du titre de séjour émis par un État membre de l'Union européenne (pour les personnes non ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Espace Économique Européen ou de la Confédération helvétique)
  - Preuve de paiement de la taxe de reconnaissance de 75 euros (avis de débit)\*\*
- Attention:** cette modalité de paiement s'applique uniquement aux demandes transmises par voie postale. Pour introduire une demande en ligne, prière de suivre exclusivement les indications sur [Guichet.lu](https://guichet.lu).
- Le cas échéant toute autre pièce utile

**\*Les documents doivent être accompagnés d'une traduction assermentée soit en anglais, français, allemand ou luxembourgeois, si la langue originale est une autre.**

**\*\*Dans le cas de demandes transmises par voie postale, la taxe de 75 euros est à payer par virement bancaire sur le compte suivant :**

**IBAN** LU36 0019 5955 4436 2000

**BIC** BCEELULL

**Nom du bénéficiaire :** Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

**Communication :** Taxe reconnaissance des diplômes, MESR, Nom du demandeur, Date de la demande

**Une décision de refus d'inscription ne donne pas droit au remboursement de la taxe.**

Un duplicata (en cas de perte de l'original) est émis contre le paiement d'une taxe de 10 euros. (à payer par virement bancaire sur le compte indiqué ci-dessus).

**La demande est à envoyer, ensemble avec les pièces jointes, à l'adresse suivante :**

Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur  
18-20, montée de la Pétrusse  
L-2327 Luxembourg

**Conditions d'inscription**

Un diplôme d'enseignement supérieur est inscrit au registre des titres de formation, si les critères suivants sont remplis:

- il s'agit d'un titre final d'enseignement supérieur, qui sanctionne un cycle complet d'études;
- le diplôme a été délivré conformément aux lois et règlements relatifs à l'enseignement supérieur de l'État où le titre a été délivré.

N.B. : l'inscription au registre des titres, section de l'enseignement supérieur, constitue la procédure normale de reconnaissance académique des diplômes de l'enseignement supérieur étrangers sans toutefois conférer un droit d'exercer une profession réglementée. Elle autorise le port du titre académique.

Pour tout renseignement relatif à la procédure d'inscription au registre des titres de formation, ainsi qu'aux diplômes reconnus automatiquement et sans cette procédure, veuillez consulter le site suivant : <https://gd.lu/87xNTn>.

**Clause protection des données**

Veuillez noter que vos données à caractère personnel sont traitées par le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur conformément à la législation applicable en matière de protection des données et tel qu'il est détaillé dans la politique de confidentialité du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. La politique de confidentialité du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur est accessible sous : <https://gd.lu/fjscs8>.

**Par la présente, j'affirme sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, véritables et complètes.**

Lieu

date

signature